



## Les critères de calcul du taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme peut être évalué par les organisations de diverses manières:

- ▶ Soit en prenant en compte seulement l'absentéisme pour raison de santé, c'est-à-dire, les accidents de travail, les arrêts maladie et maladies professionnelles et les congés maternité ),
- ▶ Soit en prenant également en compte les autres événements familiaux, les grèves, les retards et absences injustifiées.

L'article R2323-17 du Code du Travail fournit la liste des informations précises qui devront figurer dans le bilan social d'entreprise et dans le bilan social d'établissement (voir § 1.8).

## DÉPISTER LES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES AU TRAVAIL

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) indique dans une étude récente que ***l'absentéisme constitue un indicateur fréquemment utilisé dans le dépistage des situations de travail problématiques*** du point de vue des risques psychosociaux.

L'étape suivante consistera dès lors à en comprendre les causes, lesquelles peuvent prendre leur origine dans:

- ▶ Une usure professionnelle (pénibilité, lassitude, etc.),
- ▶ Une dégradation des conditions de travail liée à un management mal adapté, une pression trop forte sur les salariés, etc,
- ▶ Une communication insuffisante et une absence de perspective à moyen et long terme, etc.

Les articles L4121-1 et suivants du Code du travail ***obligent l'employeur*** à prendre les mesures nécessaires pour ***assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs***. De son côté, tout travailleur confronté à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé dispose d'un ***droit de retrait***, conformément à l'article L4131-1 du Code du Travail.

## RÉAGIR FACE À UNE ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Parce qu'elles ne sont pas nécessairement liées à l'existence d'une infraction à la loi pénale, les atteintes à la sécurité économique se révèlent parfois difficiles à comprendre ou à identifier pour le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise ou par des salariés.

***Vous êtes employeur et vous souhaitez lutter contre l'absentéisme tout en agissant pour la sécurité et la santé au travail:***

- ▶ Le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) (N492) consacre un dossier sur les conditions de travail dans le secteur privé, avec de nombreuses questions-réponses.
- ▶ Pour toute autre question, la brigade numérique de la gendarmerie se tient à votre disposition sur [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)